

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du vendredi 17 juin 2022.

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Martine COURTOIS, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame ALLEX Ghislaine par Monsieur LEGUA-HARDEL Ludovic.

Absents : Madame FERNANDEZ Laëtitia, Monsieur GALLAND Joffrey, Madame LANZA Dominique.

Secrétaire de séance : Madame TERRIER Agnès.

Mr le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations :

- Projet alimentaire dans le clunisois
- Présentation étude des sols dans le clunisois
- Plan mobilité
- Inauguration MAM
- Finalisation administrativo-financière MAM
- Réunion Confrançon "travaux de sécurité"
- ONF : réunion du 17 mai à Boyer
- Expérimentation collecte par quinzaine des ordures ménagères à Mont
- Dépôt d'un permis de construire sur toiture panneaux voltaïques : Mont

Délibérations

1. Publication des actes
2. Demande de subvention "amende de police" pour sécurisation traversée de Mont
3. Augmentation du temps de travail de l'agent technique
4. Renouvellement du bail de location de la société de Chasse Saint Hubert
5. Demande de subvention société chasse
6. D.M sur les opérations d'ordre du budget communal

Informations :

Courrier reçu des locataires 1er étage M.A.M. : Mr le Maire lit le courrier reçu dans lequel les locataires demandent un geste financier sur leur loyer car les travaux extérieurs ne sont pas faits et de ce fait ils ne peuvent jouir de la totalité du bien loué. Ils rappellent aussi que leurs véhicules ne peuvent entrer dans la cour en raison de la mauvaise implantation du portail.

Le conseil prendra une délibération qui sera rétroactive à leur date d'entrée lors de la prochaine réunion pour définir l'indemnité qui leur sera octroyée.

Projet alimentaire dans le clunisois : le 24 mai, une réunion de la Communauté de Communes du Clunisois (C.C.C.) en salle communale de Cortevaix a eu lieu, Mme ALLEX était présente. La loi EGALIM a été le sujet évoqué pour une

alimentation saine et durable et un équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole. La lutte contre le gaspillage alimentaire, plus d'usage de plastique en restauration collective sont des objectifs que ce projet veut atteindre.

Etude des sols dans le clunisois : Un zonage des terrains du Clunisois a été réalisé afin d'identifier les principaux types de sols. Le Clunisois présente 29 pédopaysages différents classés par potentiel agricole. Les zones humides, zones à fortes pentes et les zones en prairie sensible ont aussi été identifiées. Des sondages ont été réalisés pour confirmer ou infirmer les données théoriques. En résumé les sols du clunisois sont assez hétérogènes. La partie Sud est plutôt superficielle mais la partie Nord présente de bons sols avec la proximité de la Guye pour irriguer.

Plan mobilité : le 9 Juin à Chissey les Macon la C.C.C. a organisé une réunion de concertation afin de discuter sur le sujet suivant :

- Imaginer les services qui pourront être développés demain afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2040 tout en permettant à chacun de répondre à ses besoins de mobilité.

Mme HEITZMANN présente fait un compte rendu de cette réunion ; covoiturage, développer l'offre transport (bus ligne Chalon s/s - Mâcon pourraient faire des arrêts dans d'autres communes), utiliser plus le vélo (un loueur de vélo sur Cluny), se déplacer en marchant, un bus qui desservirait les grandes entreprises locales (OXXO, MASSILLY, FOREST,.....)

Inauguration de la M.A.M. : le mardi 10 mai la Maison d'Assistantes Maternelles a été inaugurée en présence de plusieurs autorités entre autre Mr DELAVOËT Secrétaire Général de la Préfecture, 2 conseillers départementaux Mr ACCARY Président du Département et Mr DIRX député de la 1ère circonscription de Saône et Loire, la région était représentée. La population a été conviée. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été servi en salle communale.

Finalisation administrativo-financière MAM :

Le 1er adjoint a fait part des + et - values pour la finalisation du marché qui se montent à 3 826,56 € TTC ainsi que des travaux supplémentaires hors marché. 3 marchés sont soldés, 5 sont en attente des certificats de paiement du maître d'oeuvre pour un montant de 20 746,30 € TTC. Il reste également le marché de maîtrise d'oeuvre qui sera à négocier suite aux nombreux problèmes rencontrés lors des travaux effectués ; en particulier le portail du logement au 1er étage. Un bilan financier arrêté à la date du 14 juin a été distribué à chaque conseiller.

Réunion "Confrançon" travaux de sécurité : à la demande de certains riverains Mr le Maire a tenu une réunion d'informations à Confrançon mardi 31 mai afin de répondre aux questionnements de ceux-ci. Il a expliqué qu'actuellement le projet était en phase d'expérimentation et que les écluses pourraient être remplacées par des goulets d'étranglements. Mr LEGUA-HARDEL ayant pouvoir de Mme ALLEX redit que 4,50 m est le minimum au niveau de l'étranglement pour passage des engins agricoles.

ONF : Le 17 mai à Boyer Mr RANQUE et Mr MONTEL ont participé à une réunion d'information sur l'adaptation des forêts communales au changement climatique. Le logiciel CLIMESSENCE est à consulter.

- Le 17 juin à Massilly Mr CURTIL N. et Mr MONTEL ont assisté à une journée de formation sur les thèmes suivants : Organiser la prise de décision du conseil municipal sur la forêt.

Expérimentation collecte par quinzaine des ordures ménagères à Mont : le SIRTOM effectue une expérimentation, de Juin à Septembre, sur "Mont" et des communes avoisinantes un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours.

Dépôt d'un permis de construire sur toiture panneaux solaires : Un permis de construire a été déposé en mairie pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque par un habitant de Mont.

Délibérations du conseil :

1. Publication des actes (DE 2022 024)

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil

A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Cortevaix afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par publication papier dans un registre en Mairie

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

→ **D'ADOPTER à l'unanimité la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.**

2. Demande de subvention "Amende de police 2022" (DE 2022 025)

La commission voirie s'étant réuni le 15 avril dernier pour échanger sur une solution afin de réduire la vitesse au hameau de "Mont". Mr le Maire expose ce projet de sécurisation routière à son Conseil, dont le coût estimatif des travaux s'élèverait à 14 303 € H.T et propose de faire une demande de subvention "amende de police 2022".

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention "Amendes de Police 2022" pour ce même coût estimatif.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Augmentation du temps travail agent polyvalent (DE 2022 026)

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent polyvalent des services techniques **permanent** à temps non complet de 7 heures hebdomadaires au vue des nombreuses tâches à effectuer afin de pouvoir entretenir la commune.

- Après avis favorable du Comité Technique rendu le 16 juin 2022 et après en avoir délibéré, le 17 juin en conseil municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 1er septembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet de 7h00 hebdomadaires de l'agent polyvalent des services techniques,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 21h00 hebdomadaires d'un poste d'agent polyvalent des services techniques,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à **7 POUR**

1 ABSTENTION

4. Renouvellement bail de chasse (DE 2022 027)

Le Maire annonce aux conseillers municipaux que le bail consenti à la société de chasse "Saint Hubert" arrive à échéance le 30 juin 2022, que ce bail doit être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Indique que le bail de chasse soit rédigé entre la commune de Cortevaix et le Président de la société de chasse "Saint Hubert" pour une durée de trois ans, ce bail se terminera le 30 juin 2025,

- Décide que le montant du loyer annuel soit fixé à 450 euros à compter du 1er juillet 2022,
- Ce bail sera remis à jour et signé par l'actuel Président Mr Florent CURTIL,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce bail de location.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

5. Demande de subvention "société de chasse Saint Hubert" (DE 2022 028)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande d'une subvention écrite de la part de l'association "société de chasse Saint Hubert" de Cortevaix pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention de 300 € à la société de chasse Saint Hubert de Cortevaix ,

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

6. D.M. n°1 - Commune (DE 2022 029)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes suite à une erreur de saisie :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7022	Coupes de bois		200.00
722 (042)	Immobilisations corporelles		-200.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 20h45.